

Bureau du 21 mai 2007

Décision n° B-2007-5183

commune (s) : Saint Germain au Mont d'Or

objet : **ZAC de la Mendillonne - Mission de maîtrise d'oeuvre - Autorisation de signer un avenant n° 1**

service : Délégation générale au développement urbain - Direction des opérations - Urbanisme opérationnel

Le Bureau,

Vu le projet de décision du 4 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Le conseil de Communauté, par sa délibération n° 2006-3289 en date du 27 mars 2006, a délégué au Bureau une partie de ses attributions. Le dossier présenté ci-après entre dans le cadre de cette délégation.

Par délibération n° 1999-4212 en date du 8 juillet 1999, la Communauté urbaine a approuvé la mise en œuvre de la zone d'aménagement concerté (ZAC) de la Mendillonne à Saint Germain au Mont d'Or.

Par décision n° B-2006-4386 en date du 3 juillet 2006, le Bureau a autorisé la signature d'un marché public de maîtrise d'œuvre. Ce marché a été notifié sous le numéro 061740J, le 26 juillet 2006 à l'entreprise Les Pieds dans l'herbe, mandataire du groupement avec Artcad-Sitétudes-Cobalt pour un montant de 191 673,73 € HT, soit 229 241,78 € TTC.

Cette opération d'urbanisme de première importance à l'échelle de la commune vise à recréer une véritable centralité autour de la mairie. Les terrains concernés par la ZAC sont situés au cœur de la commune et couvrent une superficie de huit hectares environ, dans un site dénivelé caractérisé par des perspectives remarquables sur le val de Saône. Le programme des équipements publics (PEP) comprend la création et le réaménagement de différents ouvrages et espaces publics comme :

- des voiries,
- trois places,
- un parc urbain,
- de l'éclairage public,
- des réseaux et ouvrages d'assainissement.

Le programme de construction, qui n'a démarré qu'en 2006 à cause du recours en annulation introduit par l'association Sevdor, prévoit d'ici deux ans la livraison d'un centre commercial et de 136 logements.

La mission de maîtrise d'œuvre a été notifiée le 26 juillet 2006 au groupement de maîtrise d'œuvre Les Pieds dans l'herbe-Sitétudes-Cobalt-Artcad, pour un montant de 191 673,73 € HT, soit 229 241,78 € TTC sur la base d'un coût prévisionnel des travaux estimé à 2 300 000 € HT.

Les études de maîtrise d'œuvre de niveau avant-projet ont été livrées en janvier 2007. Celles-ci ont révélé que les contraintes d'aménagement du site identifiées par les études de faisabilité sont plus importantes que prévu :

- sur le plan hydraulique :

- les risques de débordement du ruisseau de la Combe nécessitent des aménagements plus conséquents :

. la réalisation d'un déversoir comportant des murs au lieu des enrochements envisagés,

. le relèvement des points hauts rue de la Mendillonne pour protéger les immeubles de l'Opac du Rhône d'une crue éventuelle ;

- sur le plan topographique :

. le soutènement de la place haute surplombant un immeuble d'habitation réalisé par Safco nécessite un ouvrage plus haut compte tenu des écarts d'altimétrie,

. la prise en considération des déplacements des personnes à mobilité réduite impose la réalisation de plusieurs rampes et de cheminements sécurisés ;

- sur le plan pédologique :

. la mauvaise qualité de la terre végétale locale nécessite des travaux d'amendement pour assurer la viabilité des plantations prévues,

. la réalisation du bassin de rétention nécessite un traitement plus coûteux du terrain à la chaux pour compenser la mauvaise qualité des sols.

Le montant prévisionnel des travaux à réaliser est réévalué à 3 000 000 € HT.

Pour prendre en considération cette augmentation et le surcroît de travail qui en résulte, un avenant au contrat de maîtrise d'œuvre des espaces publics, établi entre la Communauté urbaine et le groupement Les Pieds dans l'herbe-Sitétudes-Cobalt-Artcad, est proposé pour un montant de 22 995,70 € HT, soit environ 12 %.

Cet avenant n° 1 d'un montant de 23 000,00 € HT, soit 27 502,86 € TTC, porterait le montant total du marché à 214 669,43 € HT, soit 256 744,64 € TTC, soit une augmentation d'environ 12 % du montant initial du marché.

La commission permanente d'appel d'offres, le 13 avril 2007, a émis un avis favorable et motivé à la conclusion de cet avenant.

Le présent rapport concerne l'autorisation à donner à monsieur le président de la Communauté urbaine pour signer l'avenant susvisé, conformément aux articles L 2121-29 et L 2122-21 du code général des collectivités territoriales ;

Vu ledit projet d'avenant n° 1 ;

DECIDE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant n° 1 au marché n° 061740J conclu avec l'entreprise Les Pieds dans l'herbe, mandataire du groupement avec Artcad-Sitétudes-Cobalt, pour un montant de 191 673,73 € HT, soit 229 241,78 € TTC. Cet avenant d'un montant de 23 000,00 € HT, soit 27 502,86 € TTC, porte le montant total du marché à 214 669,43 € HT, soit 256 744,64 € TTC.

2° - Les dépenses correspondantes seront imputées sur l'autorisation de programme individualisée pour l'opération n° 661 d'un montant total de 3 320 000 €.

3° - Les sommes à payer seront imputées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - compte 231 510 - fonction 824.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,